

Pour utiliser TéléCALAM, vous devez vous inscrire auprès du ministère chargé de l'agriculture afin de disposer d'un compte de connexion.

Si vous avez déjà utilisé TéléCALAM ou LOGICS avec un N°SIRET, votre mot de passe est réutilisable. Si vous avez oublié votre mot de passe ou bloqué votre compte, reportez-vous à la <u>procédure pour débloquer</u> <u>un compte TéléCALAM ou créer un nouveau mot de passe</u>.

Pour vous inscrire, munissez-vous de votre n° SIRET et votre code TéléPAC 2017, si vous l'avez conservé. Si vous ne connaissez pas votre SIRET : contactez votre Centre de Formalités des Entreprises (CFE).

Pour effectuer une demande d'inscription :

- 1. Accéder au service d'inscription :
- directement à l'adresse https://usager.agriculture.gouv.fr/inscription_usager/

- via le site <u>mesdemarches.agriculture.gouv.fr</u> en consultant la démarche dédiée à l'indemnisation des calamités agricoles, dans l'encart « Télé-procédure » :

Télé-procédure		
 Si vous disposez déjà d'un compte TéléCALAM : accédez en toute sécurité au site TéléCALAM ²⁰¹ , 77.7 kp 10/07/2014 	Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère	
		Détails de la procédure d'inscription
Si vous souhaitez créer ou activer un compte TéléCALAM : accédez en toute ségurité au sonaire d'inspirition à TéléCALAM	🗷 le soubaite créer un compte	Informations :
	 Je souhaite activer mon compte grâce au code d'activation reçu de la part du Ministère. 	 Ce service permet aux usagers du Ministère en charge de l'agriculture de s'inscrire, c'est-à-dire de créer et d'activer leur compte de connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés mis à leur disposition. Charue compte de concernion ert
'écran d'accueil du service d'inscription s'affiche :	J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte.	défini par un identifiant de connexion et un mot de passe personnel.
	Je souhaite modifier mon mot de passe.	 Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une démarche de création de compte ou d'activation de compte.
		 Les utilisateurs déjà inscrits peuvent modifier leur mot de passe, ou, s'ils l'ont oublié, débloquer leur compte.
	Avertissement 1 Les codes envoyés par courrier ou par courriel ainsi que les mots de passe définis par 1 moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmisson à des toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui e	as utilisateurs sont confidentiels. La transmission de ces tiers dégage le Ministère en charge de l'Agriculture de It relié à ces moyens d'authentification.
	Quitter	Etape suivante
 2. Cochel « Je Souhaite Creef un compte » et cliquer sur le bouton : Étape suivante. L'écran Mon profil s'affiche. 3.Cocher « Je dispose de mon SIRET » et cliquer sur le bouton : Étape suivante. L'écran Mes informations s'affiche. 	Mon profil Je dispose de mon SIRET. Je dispose de mon NUMAGRIN attribué par le Ministère en charge de l'Agriculture. Je ne dispose ni d'un SIRET ni d'un NUMAGRIN.	Détails de la procédure d'inscription Informations : 1. Si vous représentez une entreprise, vous devez disposer d'un SIRET, vous ne le commissez plus vous pouvez le retrouver sur le site manageo.fr. 1. Si vous n'étaer pas immatriculé votre département.
is informations Vous disposez d'un SIRET. Afin de pouvoir initier votre demande d'inscription, merci de renseigner l'ensemble des informations suivantes :	Quitter Elape précédente	(Etape suivante)
N SIRET :		

- 4. Compléter le N° SIRET, Nom, Prénom, Code postal.
- 5. Recopier les chiffres de l'image et cliquer sur le bouton : Étape suivante. L'écran d'information s'affiche.

Si votre N° SIRET n'est pas reconnu, le vérifier au près de votre CFE.



L'écran Création du mot de passe s'affiche

	Informations :
Veuillez maintenant créer votre mot de passe : "Mot de passe : "Confirmer : "Confirmer :	 Veuillez conserver précieusemen votre code d'activation car il pourr vous être demandé ultérieurement dan le cadre de l'utilisation de nos services. Le mot de passe doit respecter le: contraintes suivantes : au moire 8 caractères comprenan au minimum 1 lettre et 1 chiffre. il ne doit pas contenir le: caractères suivants :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour faire valoir ce droit, veuillez nous contacter. Gardez la référence de votre demande, elle vous sera utile si le courrier n'arrive pas.

Félicitations, vous allez recevoir dans les prochains jours votre code d'activation personnel et confidentiel par courrier postal.

 Veuillez conserver la référence de votre demande. Elle vous sera rappelée dans le courrier contenant vote code d'activation.

Dès réception du courrier contenant

votre code d'activation, connectez-vous de nouveau sur ce service afin de finaliser votre inscription

Terminer

Conservez le précieusement sans le divulguer.

Référence de votre demande :

Mél (facultative) :

Si yous souhaitez recevoir un courriel qui yous confirmera

l'envoi de votre code par courrier, veuillez renseign adresse électronique :

9. Saisir votre mot de passe en respectant les règles

8.BIS Votre demande est terminée : cliquer sur Terminer.

de l'encart « Informations ». Confirmer le mot de passe en le saisissant sur la seconde ligne et cliquer sur le bouton : Étape suivante.

10.L'écran **Fin de l'inscription** s'affiche. Cliquer sur le bouton **Terminer.** Votre inscription est terminée.

Vous pouvez vous connecter à TéléCALAM avec votre n° SIRET et votre nouveau mot de passe, à conserver pour de futures connexions. Votre code d'activation sera envoyé par courrier postal du Ministère afin de créer votre mot de passe et activer votre compte dans le cas où vous n'avez pas de code TéléPAC.

9.BIS Dès réception de votre code d'activation, accéder au service d'inscription, directement ou via le site mes démarches (cf étape 1).

L'écran du service d'inscription s'affiche.



10.BIS Cocher « Je souhaite activer mon compte... » et cliquer sur le bouton : Étape suivante. L'écran de Saisie du code d'activation s'affiche.

Vous a après	wez reçu un code d'acti avoir indiqué votre iden	vation de la part du Ministère en charge de l'Agriculture. Saisissez-le ici tifiant de connexion.
	•Identifiant de connexion	1
	*Code d'activation	:
		7, 37 9 Changer d'image
Saisir les d	hiffres de l'image ci-dessu	Cliquer ici pour entendre les chiffres à saisir
		:

11.Renseigner l'identifiant de connexion (SIRET) et votre code d'activation.

12.Recopier les chiffres de l'image et cliquer sur le bouton : Étape suivante. Si vous n'arrivez pas à lire les chiffres, cliquer sur « changer d'image » ou activer le son en cliquant sur « cliquer ici pour entendre les chiffres à saisir ».

L'écran Création du mot de passe s'affiche.

13.Pour créer le mot de passe et activer votre compte, suivre les étapes n° 9 et 10.

Votre inscription est terminée, vous pouvez vous connecter à TéléCALAM avec votre N° SIRET et votre nouveau mot de passe, à conserver pour de futures connexions à TéléCALAM.

Glossaire

SIRET : identifiant d'établissement (14 chiffres).

TéléCALAM: téléprocédure de déclaration des calamités.

Code TéléPAC : code délivré aux bénéficiaires de la PAC. Il permet de créer le mot de passe sur le service d'inscription.

Code d'activation : code envoyé aux agriculteurs par le ministère pour finaliser leur inscription. Il permet de créer le mot de passe sur le service d'inscription.

Mot de passe : mot de passe personnel créé par l'agriculteur. Il doit être conservé pour les prochaines déclarations TéléCALAM ou LOGICS par exemple.